



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 11 mars 2025 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté  
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard  
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux  
Victoriaville / M. Antoine Tardif  
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Est/sont absents à cette séance :

Sainte-Séraphine / M. David Vincent

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier  
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 6 mars 2025.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
  - 3.1 - Semaine québécoise de la déficience intellectuelle - Proclamation
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 11 février 2025
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
  - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 - Coordonnatrice de l'environnement - Fin de la période de probation
  - 6.2 - Adjointe administrative - Fin de la période de probation
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE
  - 7.1 - Aménagement
    - 7.1.1 - Résolution d'appui au projet de Laboratoire collaboratif parallèle à l'accompagnement urbanistique par la firme Vivre en Ville dans le

CA-2025-03-  
2417



No de résolution  
ou annotation

cadre de l'entente sectorielle de développement sur la capacité d'accueil et la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

- 7.1.2 - Projet d'une revue de littérature sur les mesures d'adaptation adaptée au Plan climat de la MRC d'Arthabaska
- 7.1.3 - Projet d'analyse de vulnérabilité adapté au Plan Climat de la MRC d'Arthabaska
- 7.1.4 - Convention d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) - Autorisation
- 7.2 - Cours d'eau
  - 7.2.1 - Entente concernant les travaux de cours d'eau réalisés en infraction du Règlement numéro 338 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska
- 7.3 - Foresterie
  - 7.3.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.30 22020, 22021 et 22022
  - 7.3.2 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.30 22766, 22767 et 22770
  - 7.3.3 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.30 47471
- 8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
  - 9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés
  - 9.2 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Fonds planification stratégique
    - 9.2.1 - Destination Entreprise - Projet « Affirmation d'une identité territoriale et gourmande »
- 10 - TRANSPORT COLLECTIF
  - 10.1 - Transport collectif et adapté - Adoption du budget résiduel du transport collectif 2024
- 11 - ÉVALUATION
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 13 - CORRESPONDANCE
  - 13.1 - La Maison des Familles de Victoriaville - Participation au spectacle bénéfice 2025
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3 - COMMUNICATIONS

#### 3.1 - Semaine québécoise de la déficience intellectuelle - Proclamation

**ATTENDU QU'**au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

**ATTENDU QUE** notre MRC a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

CA-2025-03-  
2418



No de résolution  
ou annotation

CA-2025-03-  
2419

**ATTENDU QUE** la 37<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est unanimement résolu de proclamer la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

##### 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 11 février 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 11 février 2025 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 6 mars 2025.

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée M. Serge Tremblay, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

##### 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours.

Véhicule utilitaire : Un rapport est fait sur l'achat du nouveau véhicule utilitaire et la vente de l'ancien véhicule à un employé de la MRC.

Table des MRC : Le comité politique de la Table des MRC du Centre-du-Québec demande aux MRC d'identifier leurs enjeux en santé afin de bien représenter les intérêts du Centre-du-Québec dans le dossier du projet du centre hospitalier de Drummondville. Le sujet sera abordé dans le cadre d'un huis clos du Conseil à venir afin de valider les préoccupations ou les enjeux des membres du Conseil et de les communiquer au groupe Coalition pour un hôpital régional à Drummondville.

Accueil des nouveaux élus : En prévision des élections municipales de novembre prochain, le directeur général et greffier-trésorier souhaite recueillir les informations que les élus considèrent essentielles ou qu'ils auraient aimé recevoir lors de leur entrée en fonction. Plusieurs suggestions ont été formulées, notamment:

- Une meilleure communication sur l'engagement dans les comités de la MRC, incluant les horaires et les exigences;
- L'organisation d'une journée d'immersion à la MRC, sous forme de porte ouverte, permettant aux élus de rencontrer les employés. Cette visite pourrait être précédée d'une rencontre préparatoire comprenant une présentation du rôle d'un élu à la MRC;
- La mise en place d'un système de mentorat entre élus expérimentés et nouveaux élus;
- La présentation du projet éolien aux nouveaux maires et conseillers sous une formule amphithéâtre, en janvier ou février.

Gesterra : Le préfet présente les développements récents dans le dossier de la vente de Gesterra. Les divers enjeux juridiques et stratégiques sont exposés et discutés.



No de résolution  
ou annotation

CA-2025-03-  
2420

## 6 - RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 - Coordonnatrice de l'environnement - Fin de la période de probation

**ATTENDU QUE** Mme Bénédicte Balard a occupé le poste de coordonnatrice à l'environnement entre le 21 août et le 9 mars 2025;

**ATTENDU QUE** conformément au contrat de travail de Mme Bénédicte Balard, les premiers 6 mois de travail constituent une période probatoire;

**ATTENDU QUE** Mme Bénédicte Balard satisfait aux conditions de son engagement au poste de coordonnatrice à l'environnement et qu'il y a lieu de confirmer son embauche à ce titre;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que la MRC d'Arthabaska confirme l'embauche de Mme Bénédicte Balard à titre de coordonnatrice en environnement rétroactivement au 22 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-03-  
2421

### 6.2 - Adjointe administrative - Fin de la période de probation

**ATTENDU QUE** Mme Julie-Pier Lavertu a occupé le poste d'adjointe administrative à titre de salarié en probation au sens de l'article 1.02 de la convention collective entre le 9 septembre 2024 et le 9 mars 2025;

**ATTENDU QUE** Mme Julie-Pier Lavertu satisfait aux conditions de son engagement au poste d'adjointe administrative et qu'il y a lieu de lui accorder dorénavant le statut de salarié régulier au sens de l'article 1.01 a) de la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que la MRC d'Arthabaska accorde à Mme Julie-Pier Lavertu le statut de salarié régulier au sens de l'article 1.01a) de la convention collective de la MRC d'Arthabaska à partir du 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-03-  
2422

## 7 - GESTION DU TERRITOIRE

### 7.1 - Aménagement

#### 7.1.1 - Résolution d'appui au projet de Laboratoire collaboratif parallèle à l'accompagnement urbanistique par la firme Vivre en Ville dans le cadre de l'entente sectorielle de développement sur la capacité d'accueil et la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

**ATTENDU** l'adoption du projet d'accompagnement urbanistique tenu par la firme Vivre en Ville dans le cadre de l'entente sectorielle de développement sur la capacité d'accueil (ESD) par le Conseil d'administration de la MRC d'Arthabaska selon la résolution 2025-01-2403;

**ATTENDU QUE** l'offre additionnelle proposée le 29 janvier 2025 par la firme Vivre en Ville d'inviter la MRC d'Arthabaska à participer à un projet de Laboratoire collaboratif visant à soutenir les municipalités et MRC du Québec dans l'augmentation de l'offre de logements aux emplacements stratégiques de leur territoire tout en endiguant l'étalement urbain;

**ATTENDU QU'**au terme de cette démarche, la firme puisse rendre accessible aux municipalités et MRC québécoises un outil d'analyse territoriale intelligible et testé préalablement dans 4 municipalités afin que ces dernières puissent planifier la transformation de leur territoire vers des milieux de vie complets de manière autonome;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska est invitée à tester volontairement la méthodologie proposée au sein d'une municipalité de son territoire et de documenter son expérience dans le but d'améliorer et de raffiner l'outil avant sa diffusion complète par Vivre en Ville;

**ATTENDU QUE** les étapes du projet s'échelonnent sur une période de 10 mois à partir de mars 2025 et incluent une rencontre de démarrage, une séance de formation, une période d'expérimentation de l'outil sur le territoire (7 mois) ainsi qu'une rencontre de clôture visant à échanger sur les résultats;

**ATTENDU QUE** ce projet pourrait parfaitement s'inscrire parallèlement à l'accompagnement urbanistique par la firme en démarrage (résolution 2025-01-2403) en plus d'offrir l'opportunité à 2 employés du département de l'aménagement du territoire d'être formés et appuyés par des experts reconnus dans le processus d'application de la démarche d'analyse à d'autres municipalités de la région;

**ATTENDU QU'**au niveau technique, nous jugeons avoir l'expertise minimale requise pour la participation au projet;

**ATTENDU QUE** les retombées de la participation au Laboratoire collaboratif permettront également de faciliter l'exercice de révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) rendu obligatoire au regard de l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement (OGAT) en date du 1er décembre 2024;

**ATTENDU QU'**aucun frais n'est associé à cette démarche mis à part le temps que passeront les employés attirés au projet à participer aux rencontres de démarrage et d'échange avec la firme ainsi qu'avec les collaborateurs;

**ATTENDU QUE** la firme estime à une centaine d'heures la réalisation des différentes étapes du projet, incluant l'expérimentation de l'outil au sein d'une municipalités de la MRC d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

**QUE** le Conseil de la MRC d'Arthabaska autorise que 2 membres du département de l'aménagement du territoire de la MRC d'Arthabaska participent au projet de Laboratoire collaboratif proposé par la firme Vivre en Ville;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-03-  
2423

#### 7.1.2 - Projet d'une revue de littérature sur les mesures d'adaptation adaptée au Plan climat de la MRC d'Arthabaska

**ATTENDU QUE** la Clinique en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke a pour objectif, d'une part, de contribuer à la formation d'une relève spécialisée en environnement, d'offrir une expérience significative aux personnes étudiantes et d'autre part, de renforcer la capacité d'intervention de toute personne intéressée à agir sur les enjeux environnementaux actuels;

**ATTENDU QUE** ce projet vise à réaliser une revue de littérature sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques adaptée à la réalité de la MRC d'Arthabaska, permettant ainsi d'orienter la MRC et ses parties prenantes dans leur prise de décision;

**ATTENDU QUE** ce projet sera mené par des étudiants à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, lesquels s'engagent à y consacrer un total de 500 heures de travail lors de la session d'été 2025;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la MRC est confrontée à des enjeux liés aux changements climatiques et qu'il est essentiel de mettre en place des mesures d'adaptation efficaces;

**ATTENDU QUE** ces enjeux doivent être pris en compte dans l'élaboration du Plan climat de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** le projet proposé fournira des informations et des données essentielles pour éviter des actions qui, au lieu de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, l'aggravent ou entraînent des effets négatifs imprévus;

**ATTENDU QUE** cette collaboration renforcera les liens entre la MRC d'Arthabaska et le milieu académique, mobilisant ainsi l'Université de Sherbrooke autour du Plan climat de la MRC;

**ATTENDU QUE** le projet nécessite un appui financier de 500 \$, ainsi qu'une contribution en temps-ressource estimée à environ cinq heures;

**ATTENDU QUE** ce financement est admissible dans l'enveloppe budgétaire prévue pour l'élaboration du Plan climat et que le temps requis sera assumé par le chargé de projets actuellement en poste à la MRC et la coordonnatrice de l'aménagement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

**QUE** le Conseil de la MRC d'Arthabaska offre son appui au projet de revue de littérature sur les mesures d'adaptation adaptée au Plan climat de la MRC d'Arthabaska;

**QUE** la MRC d'Arthabaska s'engage à soutenir et participer au projet en apportant une contribution monétaire de 500 \$, et un temps-ressource d'environ 5 heures;

**QUE** la MRC d'Arthabaska, grâce à cet appui et cette contribution, bénéficiera des extrants suivants pour l'ensemble de notre territoire avant le 31 août 2025:

- Revue de littérature sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques adaptée à la réalité de la MRC d'Arthabaska;
- Présentation en visioconférence;

**QUE** le financement requis de 500 \$, soit pris à même l'enveloppe budgétaire en provenance du Ministère et prévue pour l'élaboration du Plan climat de la MRC d'Arthabaska;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-03-  
2424

### 7.1.3 - Projet d'analyse de vulnérabilité adapté au Plan Climat de la MRC d'Arthabaska

**ATTENDU QUE** la Clinique en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke a pour objectif, d'une part, de contribuer à la formation d'une relève spécialisée en environnement, d'offrir une expérience significative aux personnes étudiantes et, d'autre part, de renforcer la capacité d'intervention de toute personne intéressée à agir sur les enjeux environnementaux actuels;

**ATTENDU QUE** ce projet vise à débiter l'analyse de vulnérabilité adaptée à la réalité de la MRC d'Arthabaska, permettant ainsi d'orienter la MRC et ses parties prenantes dans leur prise de décision;

**ATTENDU QUE** ce projet sera mené par une étudiante à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, laquelle s'engage à y consacrer un total de 270 heures de travail lors de la session d'été 2025;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la MRC est confrontée à des enjeux liés aux changements climatiques et qu'il est essentiel d'identifier ses vulnérabilités afin de mieux y faire face;

**ATTENDU QUE** ces enjeux doivent être intégrés à l'élaboration du Plan Climat de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** le projet fournira des informations et des données essentielles pour réduire la vulnérabilité de la population face aux changements climatiques;

**ATTENDU QUE** cette collaboration renforcera les liens entre la MRC d'Arthabaska et le milieu académique, mobilisant ainsi l'Université de Sherbrooke autour du Plan Climat de la MRC;

**ATTENDU QUE** le projet nécessite une contribution en temps-ressource estimée à environ cinq heures;

**ATTENDU QUE** le temps requis sera assumé par le chargé de projets actuellement en poste à la MRC et la coordonnatrice à l'aménagement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

**QUE** le Conseil de la MRC d'Arthabaska offre son appui au projet d'analyse de vulnérabilité adapté au Plan Climat de la MRC d'Arthabaska;

**QUE** la MRC d'Arthabaska s'engage à soutenir et à participer au projet en contribuant un temps-ressource d'environ cinq heures;

**QUE** la MRC d'Arthabaska, grâce à cet appui, bénéficiera des extrants suivants pour l'ensemble de notre territoire :

- Rapport sur l'analyse de vulnérabilité réalisé ainsi que la méthodologie pour la reproduire;
- Présentation en visioconférence;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-03-  
2425

#### 7.1.4 - Convention d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) - Autorisation

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) 2025-2028;

**ATTENDU QUE** la MRC a pris connaissance des critères d'admissibilité et des exigences du programme et qu'elle est éligible à une subvention d'un montant maximal de 241 292 \$;

**ATTENDU QUE** l'aide financière pour la mise en œuvre des PRMHH a notamment pour objectifs de favoriser :

- l'application de la stratégie de conservation des MHH développée par les MRC pour leur territoire;
- la réalisation des interventions prévues dans le plan d'action des MRC;
- la rémunération des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des PRMHH;
- la réalisation du suivi et de l'évaluation des PRMHH des MRC.

**ATTENDU QUE** l'aide financière destinée à la mise en œuvre du PRMHH est disponible à partir du 4 mars 2025 et prend fin le 31 mars 2028;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la MRC s'engage à respecter les conditions et les modalités de la convention d'aide financière à venir;

**ATTENDU QUE** les délais ministériels pour adhérer à la convention expirent le 14 mars 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**QUE** la MRC d'Arthabaska s'engage à respecter les obligations et les responsabilités qui découlent de la convention d'aide financière à venir, incluant la reddition de comptes et la réalisation des activités admissibles prévues au plan d'action du PRMHH;

**QUE** la présente résolution sera ratifiée à la prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC le 26 mars 2025;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer la convention d'aide financière à venir ainsi que tout autre document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.2 - Cours d'eau

CA-2025-03-  
2426

### 7.2.1 - Entente concernant les travaux de cours d'eau réalisés en infraction du Règlement numéro 338 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska

**ATTENDU QUE** Me Olivier Millot, greffier-trésorier adjoint de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 39090 5597 (82651);

**ATTENDU QUE** les membres du Comité administratif acceptent les termes et exigences prévus dans cette entente;

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

**QUE** le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 39090 5597 (82651), laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1);

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.3 - Foresterie

CA-2025-03-  
2427

### 7.3.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.30 22020, 22021 et 22022

M. Luc Traversy, ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 22020, 22021 et 22022. Les membres du Comité administratif discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente.



No de résolution  
ou annotation

Sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

**QUE** le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 22020, 22021 et 22022, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-03-  
2428

**7.3.2 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.30 22766, 22767 et 22770**

M. Luc Traversy, ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.30 22766, 22767 et 22770. Les membres du Comité administratif discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente.

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu :

**QUE** le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.30 22766, 22767 et 22770, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

**QUE** le préfet, le directeur général, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-03-  
2429

**7.3.3 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.30 47471**

M. Luc Traversy, ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro 47471. Les membres du Comité administratif discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente.

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

**QUE** le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro 47471, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**



No de résolution  
ou annotation

## 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

### 9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

État de situation FRR - Volet 2 : La reddition de compte a été envoyée au MAMH et son adoption au Conseil est prévue en mars ou avril prochain. Les priorités annuelles d'intervention doivent être adoptées à chaque année. Les sommes doivent être engagées au plus tard le 31 mars 2025 et les sommes versées au plus tard le 31 mars 2026. Nous attendons toujours une confirmation de Maddington Falls (49 822,79\$) et de Saints-Martyrs-Canadiens (63 839,99\$). La politique de soutien aux entreprises de Destination Entreprise sera présentée pour adoption au prochain Conseil. Le département se tient prêt à analyser et présenter au Conseil toute nouvelle politique du MAMH.

Proposition de répartition des sommes résiduelles du FRR - Volet 2 2020-2025: Une résolution pour les dépenses liées aux salaires à la MRC et la contribution à Destination Entreprise pour les 3 premiers mois de l'année sera présentée. Le 25 février, la direction des finances a confirmé un montant de 100 951,57 \$ en intérêt généré. Voici les propositions d'affectation :

- Accompagnement des municipalités et réalisation des politiques sociales : 23 110,95 \$
- Soutien à Destination entreprise : 91 535,70 \$
- PDZA accompagnement : 26 906,25 \$

Autres résiduels :

- Musée Laurier : 4 905 \$
- Embauche d'une ressource pour le patrimoine bâti : 48 000 \$
- Mobilisation et sensibilisation à la préservation du couvert forestier et reboisement : 20 000 \$
- Schéma d'aménagement (embauche) : 15 000 \$
- Fond Agroenvironnement : 10 000 \$
- Actions PDZA : 24 147 \$
- Évaluation des besoins en immigration : 35 019,27 \$
- Mesure transitoire FRR 2025-2030 : 50 000 \$
- Transport collectif et adapté : 58 968,10 \$ et +
- Résiduel immigration : 38 556,19 \$
- Redistribution du salaire pour les partenaires : environ 5 600 \$

Action 1 – Espace de dialogue – Nouveau PDZA : Montant de 13 256 \$. L'action vise à améliorer la communication et l'engagement des acteurs agricoles. Création d'outils de communication innovants et d'une plateforme numérique pour faciliter l'échange d'informations et la collaboration.

Action 2 – Conseil de développement agricole territorial/caractérisation du territoire – Nouveau PDZA : Adoptée le 19 février 2025. Caractérisation du territoire et des ressources pour optimiser leur utilisation. Mise à jour des données de caractérisation des terres en friche et revalidation de l'intérêt des propriétaires pour les remettre en culture.

Évaluation des besoins en immigration : Recommandée par le comité aviseur pour combler le manque de données sur l'immigration. L'étude dressera un portrait statistique, identifiera les enjeux et proposera des stratégies d'intégration.

Mesure transitoire : Actions prévues pour l'année, incluant la promotion des éléments attractifs pour les nouveaux arrivants, la sensibilisation culturelle, et l'organisation d'événements interculturels. Budget de 100 000 \$ partagé entre le FRR actuel et le prochain, avec une contribution de 100 000 \$ du MIFI.

Résiduels immigration : Les partenaires réaliseront les actions, mais les chiffres finaux seront disponibles en mai. Les sommes seront évaluées pour être ajoutées au projet de transport.

Transport collectif et adapté : Les sommes résiduelles non engagées pourraient être affectées au transport collectif et adapté. Montant minimal de 48 000 \$.



No de résolution  
ou annotation

**Immigration:** Programme accueillir en français de la FQM : Une demande de subvention sera déposée en mars pour promouvoir la langue française auprès des personnes immigrantes. Si la subvention de 25 000 \$ est obtenue, des capsules vidéo en français sous-titrées en espagnol seront produites pour illustrer le guide d'accueil. Le guide a été un succès et est disponible en ligne.

**Culture :** Fonds culturel arthabaskien et Fonds soutien aux initiatives culturelles 2025 – projets acceptés : Seize projets ont été présentés, onze recevront entre 250 \$ et 1 000 \$ pour un total de 9 993 \$. Quatre projets recevront entre 515 \$ et 1 000 \$ pour un total de 3 220 \$. Un projet n'a pas été retenu. Les détails sont dans les documents de consultation pour le CA d'aujourd'hui.

**MADA :** Consultation des organismes communautaires prévue le 10 avril prochain, avec la participation de 20 à 30 organismes.

## **9.2 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Fonds planification stratégique**

### **9.2.1 - Destination Entreprise - Projet « Affirmation d'une identité territoriale et gourmande »**

Dominic Poulin présente le projet au Comité. Ce projet est relié au PDZA.

- Grands constats en agro-tourisme : le Centre-du-Québec est le meilleur en agrotourisme, diversifié, identité forte, qualité et grand savoir-faire;
- Objectifs : assurer le rayonnement des entreprises agroalimentaires, structurer l'offre, favoriser la collaboration, assurer l'accessibilité physique et financière, innover, utiliser les services existants;

Madame Marie-Ève Arbour présente l'analyse faite par sa firme Visages Régionaux :

- La collecte de données;
- Les stratégies de positionnement;
- Le plan de mise en valeur de l'identité agroalimentaire territoriale;

Monsieur Dominic Poulin présente la suite du projet :

- La mise en oeuvre passe à présent par des projets concrets;
- On cherche à susciter l'adhésion de divers acteurs en amont d'avantage qu'en aval;
- On veut augmenter l'attractivité des activités d'agrotourisme et d'agriculture;

Suite à cette présentation, les membres du Comité discutent des diverses composantes de la démarche et de l'opportunité de ces étapes. Il est convenu de présenter ce projet au huis clos du Conseil de mars.

## **10 - TRANSPORT COLLECTIF**

### **10.1 - Transport collectif et adapté - Adoption du budget résiduel du transport collectif 2024**

**ATTENDU QUE** le budget de la MRC en transport collectif représentait en 2024 un montant global de 109 560 \$ soit 4 \$ par habitant;

**ATTENDU QU'**un résiduel de 9 795,41 \$ de 2024 a été basculé dans le budget 2025 en transport collectif;

**ATTENDU QU'**il reste encore beaucoup à faire dans le projet de fusion dont la nécessité à la nouvelle organisation de se doter d'une image avec son nouveau nom et de travailler avec des ressources qualifiées et compétentes pour faciliter la transition organisationnelle en cours telle la rédaction d'un acte d'accord;

**ATTENDU QUE** Rouli-Bus pourra superviser les travaux avec l'étroite collaboration de la MRC d'Arthabaska;

CA-2025-03-  
2430



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyé par Mme Julie Ricard, il est résolu;

**QUE** la MRC d'Arthabaska octroie à Rouli-Bus le résiduel du budget 2024 en transport collectif, soit 9 795,41 \$;

**QUE** Rouli-Bus devra au début du mois de juin 2025 présenter les travaux en lien avec la création de la nouvelle identité visuelle et un acte d'accord réalisé par des experts ainsi que toute dépense en lien avec le dossier de fusion en présentant les factures à titre de reddition de compte à la MRC d'Arthabaska;

**QUE** le préfet, le directeur général ou toute personne que ce dernier désignera à cette fin soient autorisés au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11 - ÉVALUATION**

**12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**13 - CORRESPONDANCE**

CA-2025-03-  
2431

**13.1 - La Maison des Familles de Victoriaville - Participation au spectacle  
bénéfice 2025**

**ATTENDU** l'invitation de la Maison des Familles de Victoriaville pour le spectacle bénéfice qui aura lieu le 21 mars 2025 au Centre communautaire Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que la MRC verse un don de 125 \$ au bénéfice de la Maison des Familles dans le cadre de leur activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - AFFAIRES NOUVELLES**

CA-2025-03-  
2432

**15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Mme Claire Rioux, il est résolu que la séance soit levée à 10h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier